

## Fonctionnaires stagiaires de l'Éducation nationale : SUD éducation est à vos côtés

*L'annonce de la réouverture progressive des établissements scolaires à partir du 11 mai par le Président de la République inquiète particulièrement les personnels pour qui cette année est décisive dans la poursuite de leur carrière : les personnels stagiaires.*

### Des conditions de titularisation déconcertantes

En temps normal, pour être titularisé-e les personnels stagiaires qui enseignent dans les écoles, collèges et lycées doivent d'une part effectuer en temps que fonctionnaire stagiaire, un stage rémunéré d'un an et obtenir un avis favorable de la part du jury académique d'évaluation qui s'appuie sur les visites de l'Inspection et sur l'avis des supérieurs hiérarchiques. D'autre part ils doivent valider au sein des INSPÉ un diplôme de master ou un titre équivalent.

Les enseignant-e-s qui étaient en stage cette année ont été confronté-e-s à des obstacles inattendus : à la difficulté d'apprendre à enseigner, s'est ajoutée la gageure d'apprendre à enseigner à distance ainsi que la pression de l'incertitude de la titularisation en fin de l'année (sans cadrage ni formation).

Pour SUD éducation, aucun-e candidat-e ne devra être « laissé-e sur le carreau » pour reprendre la formule du ministre Blanquer.

### Inspection dans l'EN

Pour SUD éducation, si la réouverture progressive des écoles et des établissements scolaires a lieu à partir du 11 mai, il est inenvisageable d'imposer aux stagiaires des visites de l'Inspection dans de telles conditions d'incertitude en mai et juin. Les stagiaires ne doivent pas subir une situation doublement anxiogène : celle

de travailler pendant l'épidémie et celle d'être visité-e par appréhender une visite de l'Inspection.

## Validation à l'INSPE

De même, les modalités de validation du diplôme de master ou d'un autre titre équivalent, nécessaire à la titularisation, doivent être adaptées pour respecter les règles sanitaires.

SUD éducation revendique l'annulation des épreuves orales qui doivent avoir lieu en mai/juin ainsi qu'un allègement des exigences concernant le mémoire écrit afin de prendre en considération les difficultés matérielles survenues pendant le confinement.

## Des situations sur le territoire

Des consignes claires doivent être données au sujet des modalités de titularisation par le Ministre aux jurys académiques afin de d'assurer l'équité de traitement entre les personnels stagiaires sur le territoire. Il est inenvisageable de laisser aux académies et aux INSPÉ la possibilité de fixer leurs propres conditions de titularisation selon les disciplines.

**Pour SUD éducation, cette crise sanitaire a montré l'urgence à recruter davantage de personnels dans les écoles et les établissements scolaires afin de réduire les inégalités scolaires et d'accompagner au mieux les élèves. Le Ministre de l'Éducation nationale doit prendre ses responsabilités en permettant à un maximum de personnels stagiaires d'être titularisé-e-s puis en les accompagnant avec une formation par les pairs tout au long de leur carrière.**

### Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,  
75010 Paris

01 58 39 30 12

fede@sudeducation.org

www.sudeducation.org

